

MAIRIE
09 700 BRIE
Tél : 05 61 60 47 80
mairie-de-brie09@orange.fr

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

EDITO du MAIRE



Briençois, Briençoises !

Au travers de ce « Petit Brie » plus dense que les autres, j'ai souhaité vous présenter le bilan de l'équipe municipale en place depuis mars 2008. Bilan des réalisations, décisions les plus importantes, bilan financier. Notre village est en mutation, la population augmente et rajeunit, les besoins deviennent différents. Mais les élus en place ont souhaité préserver son caractère rural, sa qualité de vie qui font son identité et son attractivité.

Nous avons réalisé des investissements importants qui je le pense, étaient nécessaires pour envisager l'avenir. Je remercie le conseil municipal pour la qualité de ses échanges, mais aussi, de m'avoir fait confiance dans la mise en œuvre de nos projets. Pour des communes de notre taille, l'attribution de subventions est fondamentale pour la réalisation des investissements. Je tiens à remercier également les élus qui font partie des commissions d'attribution de subventions et qui nous ont soutenus.

Mais le travail n'est pas terminé, et cette équipe va continuer ses missions à votre service jusqu'en mars 2014.

Bien cordialement...

Isabelle Peyrefitte



Panoramique réalisé par Philippe JARLAN

Bien vivre à la campagne et accueillir des nouveaux habitants

C'est il y a 30 ans, en 1982 que la population de BRIE a été la plus faible : 80 habitants. Aujourd'hui, au 1^{er} janvier 2013, la population légale est de 191 habitants. Selon la nouvelle méthode de calcul de l'INSEE, il s'agit du résultat du recensement de 2010.

« En 30 ans, le nombre d'habitants a plus que doublé ! Depuis, la population ne cesse d'augmenter et de rajeunir, les maisons anciennes sont habitées, de nouvelles constructions voient le jour. Notre petit village est bien situé, pas loin de Saverdun où l'on trouve tous les services nécessaires, du bon côté de la gare SNCF, mais aussi au pied des coteaux qui font le charme de nos alentours. Et je trouve qu'il y fait bon vivre... »



C'est en préambule ce que j'ai dit aux autorités lors de l'inauguration de la mairie. Oui, notre commune présente de nombreux atouts et les demandes de constructions en sont la preuve. Ses paysages, ses chemins de randonnées qui par beau temps offrent une vue imprenable sur les Pyrénées, sa vie agricole dynamique, sa tranquillité mais aussi sa vie associative, sont les piliers de son attractivité. Associé à cela la proximité de Saverdun (ses commerces, ses écoles et services, sa gare si pratique pour joindre Foix ou Toulouse), si l'on n'est pas un vrai « urbain » c'est un village idéal pour s'installer. Pour autant, l'urbanisme de Brie doit être maîtrisé et c'est dans le cadre du RNU (règlement national de l'urbanisme) que les projets de constructions peuvent voir le jour. Ainsi, quelques parcelles peuvent encore être construites, mais toujours en continuité du village.



Inauguration de la Mairie le 17/12/2012

Autour de Mme le Maire, Mme Rolande Sassano, conseillère régionale, M. Louis Marett, conseiller général du canton de Saverdun, Mme Hélène Capla, sous-préfet, M. Alain Fauré, député.

Les délibérations importantes du Conseil Municipal de mars 2008 à août 2013

Patrimoine de la commune de BRIE en mars 2008 :

- Mairie
- Logement communal
- Salle des fêtes
- Place et parking face salle des fêtes
- Aire de jeux multi-activités
- Cimetière

A fin août 2013, l'aire de jeux vendue a été remplacée par un terrain de 2000 m² + hangar situé derrière la mairie.

A noter que l'église n'appartient pas à la commune, mais que les travaux d'entretien et de sécurité sont à sa charge.



TARIFS CIMETIERE

Votés en séance du 07/11/2012

Variables selon la durée de la concession :

15 ans : 20 €/m²

30 ans : 30 €/m²

50 ans : 50 €/m²

(il n'y a plus d'acquisition de concession à perpétuité)

Concessions simples (2.50 m²) ou doubles (5.75 m²)

L'espace cinéraire devrait être réalisé d'ici la fin 2013.

Terrain multi activités :

En début de mandat, la commune se trouvait engagée dans une procédure au tribunal administratif pour un litige avec un riverain de l'aire multi-activités. Les nuisances sonores occasionnées par les rebonds de ballon sur ce terrain ont été reconnues par expert et la responsabilité de la commune de Brie mise en évidence. Les arrêtés successifs réglementant les horaires d'accès n'ayant rien réglé, il fallait donc prendre une décision qui clôturerait définitivement ce litige.

- En séance du 26 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de fermer le stade de basket/handball. Sa mise à la vente pour opération immobilière a été votée par 5 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.
- En séance du 5 octobre 2010, la décision de procéder à la vente de « l'aire multi activités » a été prise par 6 voix pour et 3 voix contre.
- En séances du 28 juin 2011 et du 4 juin 2012, les ventes des 2 parcelles composant cette aire pour un montant total de 45 000 € ont été actées.

Acquisition de foncier :

En prévision de perte de l'aire multi-activités et afin d'augmenter son patrimoine foncier pour des projets futurs, la commune de Brie a saisi l'opportunité d'acquérir des terrains limitrophes à la salle des fêtes.

Dès 2008, deux propriétés situées de part et d'autre du pont enjambant le ruisseau de la Vignasse, se sont présentées à la vente :

- la propriété de M. SOULIE : 1370 m² avec le hangar

- la propriété de M. SEGUELA : plus de 2000 m² et dépendance

- En séance du 24 octobre 2008, le conseil municipal a donné un avis favorable pour engager des démarches de négociations auprès des vendeurs.
- En séances du 9 décembre 2008 et du 27 janvier 2009, l'acquisition de la propriété de Mr SEGUELA a été adoptée à l'unanimité pour un mon-

tant total de 105 000 € + frais acte notarié).

Les cages de basket/hand ont été replacées sur une partie de ce terrain où nos enfants peuvent jouer.

Acquisition de voirie :

En séance du 9 décembre 2008, le conseil municipal a décidé d'acquérir la voirie du lotissement de l'Eglise pour l'euro symbolique plus frais d'acte notarié.

Restructuration du cimetière :

Le projet de restructuration du cimetière a été décidé lors du précédent mandat, en juillet 2007. Le cimetière était à saturation, comportant 173 sépultures dont 77 en « état d'abandon ». Les travaux ont pu démarrer après presque 4 années de procédure administrative avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé.

- Par délibération du 26 octobre 2011, le conseil municipal a décidé de reprendre la totalité des 73 sépultures définitivement abandonnées.
- En séance du 18 janvier 2012, un nouveau plan de financement a été décidé comprenant entre autres la réalisation d'un espace cinéraire. Le budget prévisionnel est de 73 390 €.

Suites aux diverses demandes de subventions, la commune a obtenu sur ce projet les attributions suivantes :

- Etat : 18 348 €
- Conseil général Ariège : 8 000 €
- Conseil régional : 8 000 €

Agriculture :

Depuis mars 2010, outre les subventions habituelles aux diverses associations, le Conseil Municipal accorde chaque année une subvention supplémentaire de 600 € au Foyer Rural de Brie, pour la mise en œuvre de la foire BIO. Cette manifestation a été jugée importante pour le soutien du monde agricole et la mise en avant d'une agriculture respectueuse de l'environnement dans nos territoires. Et depuis 4 ans, elle concourt à l'animation de notre village et à sa renommée.

Les travaux réalisés de 2008 à 2013

BACS à DECHETS MENAGERS : des aménagements pour mieux vivre avec nos déchets

Pour bien vivre avec nos déchets et sensibiliser chacun au tri, il faut en donner une image positive !

En séance du 23 février 2009, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre un programme d'aménagement de tous les emplacements des bacs à déchets et de réorganiser ceux du village, en supprimant notamment le site du transformateur qui était un lieu récurrent de



dépôts divers et variés.

En séance du 22 octobre 2009, le choix du fournisseur de range-conteneurs s'est volontairement porté sur une entreprise française PLAS ECO à Verson (Calvados) qui travaille le plastique recyclé, imputrescible et pédagogique ! Les plateformes béton et la pose ont été réalisées par 2 auto-entrepreneurs locaux.

Montant total des dépenses = 22 515 € HT
Montant total des subventions obtenues sur cette opération = 12 635 € soit 56%.



TAXE OM

La Communauté des Communes perçoit la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) TAUX 2013 = 15,5%. Ce taux est constant depuis 2008 mais est le plus élevé du département. Le coût de collecte et traitement des déchets ménagers revient à plus de 100 €/habitant/an.

LA MAIRIE : porte d'entrée de notre village

En 2012, après 4 mois de rénovation lourde, la mairie a retrouvé les critères de fonctionnalité et de convivialité nécessaires à l'accueil des citoyens, aux conditions de travail de notre secrétaire Babeth Quatresous, aux élus... sans excès aucun, à l'image d'une commune certes rurale, mais en progression permanente de population.

Montant total des dépenses = 92 655 € HT

Montant total des subventions obtenues sur cette opération = 43 679 € soit 47%.

Salle des fêtes : utilisation et travaux de mise aux normes

Utilisation de la salle :

Afin de limiter l'impact de l'utilisation de la salle des fêtes sur les riverains, dès juin 2008, le Conseil Municipal avait délibéré sur un règlement d'utilisation, définissant également l'ordre de priorité de son attribution :

- 1) les associations communales,
- 2) les particuliers résidant dans la commune ou payant des impôts sur la commune,
- 3) Autres groupes à usage de réunion ou d'activités associatives.

Un contrat signé entre l'utilisateur et la Mairie précise les modalités de location et les responsabilités du locataire. L'accent y est mis sur le respect du voisinage. Pour autant, ce point a du être renforcé lors du Conseil Municipal du 5 octobre 2010 : « La caution est rendue si aucune observation n'est faite sur la propreté de la salle, les lieux, le matériel et la tranquillité du village ». A ce jour, la notion de « rendue propre » pêche encore, ce qui pourrait amener le conseil municipal à prendre de nouvelles mesures.

Travaux de mise aux normes :

En 2007, le contrôle de la commission sécurité avait donné un avis favorable pour l'utilisation de la salle, mais sous réserve de travaux à effectuer sur l'électricité, l'alarme et

l'arrivée de gaz. A l'époque, la commune n'avait pas donné suite à ces recommandations. En 2012, suite à un nouveau contrôle, la commission sécurité a donné un avis défavorable, tant que ces mêmes travaux n'ont pas été effectués.

Ainsi, la mise aux normes électrique est réalisée, une alarme incendie posée, les extincteurs renouvelés et le gaz coupé. Le montant des contrôles et des travaux de mise aux normes s'est monté à 4 244 €. La commission sécurité (pompiers, préfecture, DDT) a donné son avis favorable sur l'utilisation de la salle le 3 avril 2013.

Autres travaux :

Les fenêtres et volets ont été changés en 2008 pour un montant de 5 270 € TTC. Un cumulus vient d'être posé pour la production d'eau chaude de l'annexe de la salle. Par ailleurs, les sanitaires vont être rénovés d'ici la fin de l'année 2013 (les petites fenêtres dégradées sont changées), la rampe d'accès à la salle doit être refaite pour mise aux normes personnes à mobilité réduite.

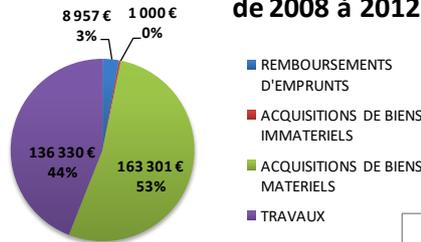
Tarifs salle des fêtes

- caution : 1000 €
 - salle seule : 40€
 - Salle + cuisine : 50€
- Présentation de l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

LE BUDGET de la commune : Les investissements de 2008 à 2012

Avec pour le budget 2008 près de 166 000 € disponible, notre équipe solde l'année 2012 avec 121 300 €, malgré des investissements importants. L'évolution de la commune laisse à penser que des investissements importants devront être réalisés, notamment sur la voirie communale.

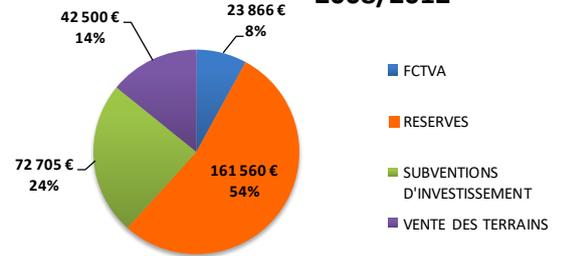
Dépenses d'investissements de 2008 à 2012



et 2007, voirie en 2003). Depuis, aucun emprunt n'a été contracté. Pour autant, en 5 années, la commune a investi à hauteur de près de 300 000 € financés donc en grande partie par ses fonds propres. - un total de subventions de 72 705

Les dépenses d'investissement reflètent les différents projets de la commune. Le graphique ci-dessus est le cumul des 5 années et montre que la part d'emprunts n'est que de 3% (éclairage public de 2004

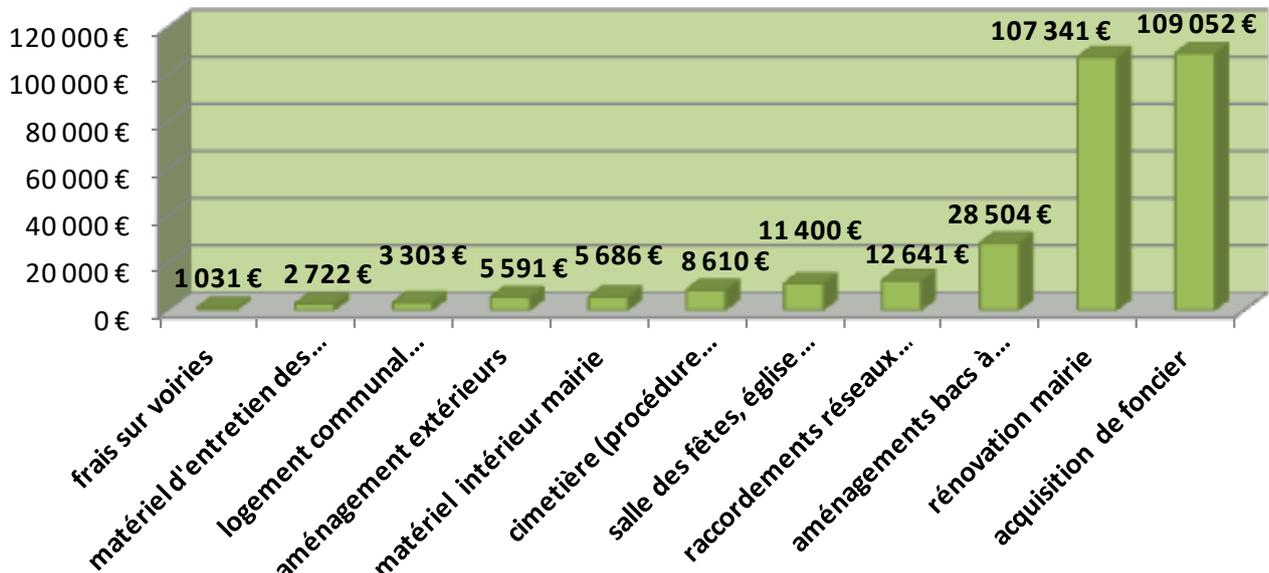
Financement des investissements 2008/2012



€ perçues entre 2008 et 2012 (il en reste à percevoir sur les travaux du cimetière)
 - le FCTVA (23 866 €) est un reversement de l'état d'une part de la TVA des investissements réalisés
 - La vente des parcelles de l'aire multi-activités (42 500 €) a contribué à l'acquisition du terrain derrière la salle des fêtes.

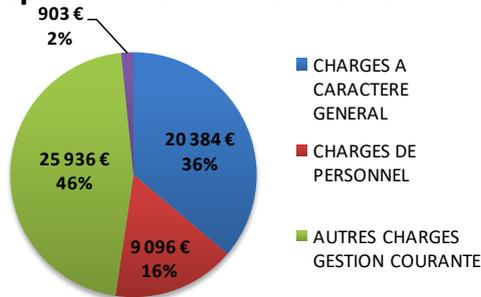


Détail des dépenses d'investissements réalisées sur les budgets 2008 à 2012 (les travaux du cimetière sont sur le budget 2013)



LE BUDGET de la commune : La section de fonctionnement depuis 2008

Moyenne 2008/2012 des dépenses de fonctionnement



le total de ces charges se situait aux alentours de 52 000 €, en 2011 nous sommes passés à 58 200 € et en 2012 à 66 200 € soit une progression de plus de 25%. Cela s'explique notamment par :

- l'entretien des espaces verts et le fleurissement (3 500 € en 2012)
- les frais pour les enfants scolarisés à Saverdun (+ 2 000 € en 2012, en 2013 ce sera 7 500 €). Voir encadré
- la mise en conformité de la salle des fêtes (3 800 € en 2012)

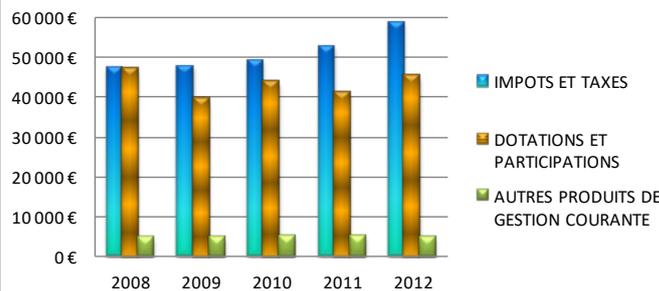
Les dépenses de fonctionnement représentent le rythme de vie au quotidien de la commune. Si dans les années 2008 à 2010

- l'extension électricité et téléphone pour la parcelle de l'aire multi-activités qui a été vendue (5 226 €).

Au niveau des recettes de fonctionnement, le graphique ci-contre montre que les dotations (de l'Etat majoritairement), sont équivalentes aux ressources locales en 2008, de part des taux de taxes locales assez faibles. Les impôts et taxes sont en augmentation pour plusieurs raisons :

- la commune a légèrement augmenté ses taux durant le mandat
- la réforme de la fiscalité locale en 2011 a attribué aux communes une part des impôts locaux perçus auparavant par le Conseil Général

Evolution 2008/2012 des principales recettes de fonctionnement

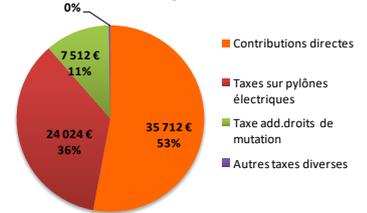


- la population de Brie augmente

Par ailleurs, le loyer du logement communal et la location de la salle des fêtes rapportent en moyenne 4 800 €/an.

FRAIS de SCOLARISATION.
La municipalité de Saverdun a décidé de facturer la scolarisation de nos enfants fréquentant ses écoles, sans effet rétroactif. Ayant conscience des frais qu'occasionnent une école pour une commune, cette mesure nous semble logique.
Enfant en maternelle : 1 000 €
Enfant en primaire : 500 €

Impôts et taxes 2012



Notre commune perçoit une taxe sur les pylônes électriques qui représente 36% des impôts et taxes.

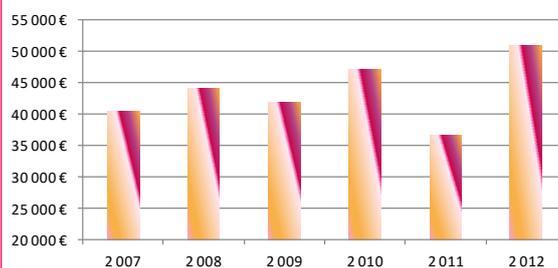
IMPOTS LOCAUX
Pour faire face aux dépenses à venir, le Conseil Municipal a augmenté de 2.38% les taux d'imposition pour 2013.
TAUX des 4 TAXES sur BRIE :
-taxe d'habitation 11.03%
-taxe foncier bâti 7.29%
-taxe foncier non bâti 60.14%
-contribution foncière des entreprises 18.34%

En 2013, le conseil municipal a attribué les subventions suivantes aux associations, pour un montant total de 5 465 €

ANCIENS COMBATTANTS	60 €
FNACA	60 €
APES (assoc.parcels élèves Saverdun)	100 €
Paroisse Diocésaine Saverdun	115 €
FOYER RURAL BRIE	840 €
FOYER RURAL BRIE foire BIO fin mai	600 €
COMITE des FETES de BRIE	3 050 €
UDAC Haute Lèze	50 €
SECOURS POPULAIRE	150 €
RESTO du CŒUR	150 €
Mémoire Résistance Saverdun	50 €
Association les BRIE de France	140 €
1 er RCP mémorial	100 €

Chaque année, malgré l'augmentation des charges auxquelles la commune doit faire face, le résultat des dépenses/recettes est largement maîtrisé.

Résultat annuel de la section fonctionnement



Mais les années à venir laissent présumer de nouvelles dépenses importantes, notamment sur les frais de scolarité.

Les réalisations 2008/2012 à BRIE, c'est aussi celles d'autres collectivités territoriales où siègent vos élus locaux

TRAVAUX SUR VOIRIE INTERCOMMUNALE :
Chaque année, 270 000 € de travaux sont financés par la CC Saverdun sur les 10 communes qui la composent. BRIE dispose d'une enveloppe annuelle de 12 150 €. Le financement des travaux du pont sur la Laure est venu en plus. D'autre part, une enveloppe supplémentaire annuelle de 60 000 € est destinée aux urgences des communes; Brie en a déjà bénéficié.



LES PLATANES
Mi-mars 2012, le Conseil Général a procédé à l'élagage des platanes sur la D14 et la D 27A qui traverse notre village. Onze d'entre-eux ont été abattus car jugés en mauvaise santé. S'ils nous ont manqué durant l'été 2012, le feuillage cette année a repris le dessus et le fleurissement en entrée du village bénéficie de plus d'ensoleillement.



La Communauté de Communes de SAVERDUN

Voirie d'intérêt communautaire

En séance du Conseil Municipal du 4 juin 2012, la détermination des voiries d'intérêt communautaire a été revue. Le chemin des Mazzélières en a été retiré, en prévision des travaux importants qui devront être réalisés dans les prochaines années et pour lesquels l'enveloppe attribuée par la CC Saverdun est trop faible. Sont classées voiries d'intérêt communautaire plus de 10 km de voies, rues et chemins, ainsi que la Place de la République.

Depuis 2008, les voiries rénovées sont :

- En 2008, le chemin des Baronies et le chemin de Farinet
- Le chemin de Fédac au Cordier a été fait sur 2 années (2009 et 2010)
- Le chemin de Brie à Fédac (RD 27A) se fait en plusieurs années (2009, 2011, 2012, 2013)
- En 2009, rénovation sur le chemin de Guilhamet à Esplas (RD 27A)
- En 2011, impasse de la Conté
- En 2012, rue de la Vignasse

En 5 années, la Communauté des Communes de Saverdun a financé 78 230 € pour l'entretien de nos voiries, soit une moyenne annuelle de 15 645 € TTC.

Le pont sur la LAURE au Pradas

Avec ce pont, la Communauté de Communes a découvert qu'elle avait la charge de tous les ponts situés sur les voiries d'intérêt communautaire. Dossier délicat qui aura mis 2 ans à aboutir... Interdit de circulation pour cause de dégradation accélérée en octobre 2008, il aura fallu 2 années pour expertiser, mener les diverses études, rechercher des financements, et réaliser les travaux. D'un coût total de près de 150 000

TTC (subventionné par l'Etat à 30%), il a été ré-ouvert peu avant Noël 2010. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un mauvais souvenir et la végétation commence à reprendre sa place autour de cet ouvrage de béton.



d'hui, ce n'est plus qu'un mauvais souvenir et la végétation commence à reprendre sa place autour de cet ouvrage de béton.

Le pont sur la LAURE... à l'église



Ce joli pont en terre cuite a également été retouché pour d'autres raisons. Régulièrement accroché par des engins agricoles, ses briques rouge se retrouvaient dans le lit de la Laure. Après une n^{ième} dégradation plus importante que les autres, son parapet a été abaissé et les balustrades métalliques élargissent son emprise.

Montant des travaux 11 557 € TTC.

Nous remercions par avance les agriculteurs de leur vigilance.

SMDEA : extension du réseau d'assainissement collectif

Le SMDEA (syndicat mixte des eaux et de l'assainissement) auquel la CC Saverdun a délégué la compétence assainissement, a réalisé fin 2010, 40 mètres d'extension du réseau dans le chemin des Mazzélières, pour un montant de près de 40 000 €. Ces travaux ont permis de raccorder 4 nou-

velles villas de ce secteur à la station de lagunage qui épure les eaux usées du village.

SDCEA – Syndicat Départemental des Collectivités Electrifées de l'Ariège
En 2009, une extension du réseau d'éclairage public a été réalisée pour le chemin de la Laure. Le SDCEA prend en charge la

BRIE de France 2013, c'était chez nous !

Quel week-end extraordinaire d'amitié, de convivialité et de rires nous avons passé avec nos amis des autres Brie de France, les 29/30 juin ! Ils étaient 47 à avoir fait le déplacement et je crois que tous ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé, mais aussi la beauté de nos paysages d'Ariège et sa qualité de vie. Je remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de ce week-end, particulièrement aux repas qui ont été fort appréciés de nos amis. Merci aux familles qui ont accueilli du monde, aux chauffeurs de tracteurs, Eric et Daniel, à tous ceux qui sont venus partager le verre de l'amitié samedi soir et merci à la météo qui nous a fait ses faveurs, même si nous n'avons pas vu la chaîne des Pyrénées depuis le Carla Bayle ! L'année prochaine, nous serons invités dans la Somme !



Les Briens (35)



Les Briois (80)



Les Briards (02)



Les Briolais (79)



Raymond livre à vélo des galettes bretonnes ! L'association « Briens, Briennes » offre à chacune des familles de Brie 09 des galettes bretonnes. Merci encore de nous faire partager vos spécialités culinaires.

Raymond Horvais et Solange Bourges qui ont cru dès 2011, à l'amitié des « Brie de France ».



Les Briauds (16)

L'espace de la vie
citoyenne et
associative



VIE du village



Feu de la Saint Jean le 29 juin

FETE de BRIE les 6-7-8 septembre

VENREDI 6

20h30 Concours de belote

SAMEDI 7

14h Concours de pétanque

18h30 Apéritif

20h30 TRUFFADE

Adultes 14€

Enfants (6 à 12 ans) 8€

22h BAL avec l'orchestre

ACROPOLE

Réservations au 05 61 60 29 72 ou 09 60 01 00 24
ou 05 61 68 83 07 (le soir)

DIMANCHE 8

9h30 Randonnée pédestre et VTT
organisée par « Saverdun Courir Sympa »

11h MESSE suivie d'un dépôt de
gerbe au monument aux morts

12h30 Apéritif offert par la
commune, animé par la
Bandas d'Auterive,
suivi des GRILLADES .



Le Foyer Rural de Brie a clôturé une saison 2012-2013 riche en événements, avec des rendez-vous devenus traditionnels (ballade nocturne, réveillon de la Saint Sylvestre, 1^{er} mai, foire bio, ...).

Quelques mots sur cette foire (nous en serons déjà à la 5^{ème} édition en 2014 !) qui a été un succès cette année encore. De l'avis de tous les exposants et visiteurs, elle devient un rendez-vous régional incontournable pour tous les gens concernés par le maintien d'une agriculture biologique locale. Nous en profitons pour renouveler nos remerciements à tous ceux qui ont aidé, participé d'une manière ou d'une autre au succès de cette journée, en particulier les plus jeunes.

L'assemblée Générale du Foyer Rural aura lieu le 21 septembre à 18h30 à la salle des fêtes, suivie d'un apéritif et de grillades. Vous y êtes conviés, et toutes les idées nouvelles seront les bienvenues.

Gymnastique mixte tous niveaux
tous les mercredis à partir de 20h30.
Reprise des séances le 11 septembre
Contact :
Daniel 05 61 60 69 35 / 06 30 60 84 42

